Domitien, rapprochées d'indications plus imprécises, engagent à proposer pour le commencement du traité l'année 93, pour la continuation l'année 94 et le début de 95, pour la publication le début de 96.

Cette démonstration sera reprise dans un article que publiera la *Revue*.

Quelques observations sont présentées par M. Ch. GUIGNEBERT sur le sens de *deus* et de *diuus* et sur les causes du meurtre de Flavius Clemens.

III.

SÉANCE DU 14 MARS 1931.

Président : M. J. CARCOPINO.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, A. Bazouin, H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J. Carcopino, Mlles J. Charles, M. S. Chatry, S. Chauffier, MM. O. Chennevelle, A. Cordier, R. Cotard, J. Cousin, A. Dain, R. Durand, A. Ernout, P. Faider, MMlles R. Fournier, A. Freté, M. M. Gautreau, Mlle A. Guillemin, MM. A. Grat, Ch. Guignebert, Ph. Hubert, E. Jolivet, G. de Kolovrat, H. Lebègue, Mlle I. Lot, M. J. Marouzeau, Mlle M. Masson, MM. G. Mauger, J. de Mayol de Lupé, A. Meillet, L. Mertz, Mlle M. Morel de Larochette, M. Petot, Mlle H. Petré, MM. D. M. Pippidi, Ch. Samaran, R. Sindou, Mlle A. Tachauer, M. H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. J. CARCOPINO souhaite la bienvenue à M. P. FAIDER, professeur à l'Université de Gand, qui a bien voulu venir présenter à la Société les résultats de ses recherches à la Bibliothèque de Mons, et dont l'activité s'est manifestée récemment de façon si heureuse en groupant les savants de tous les pays dans un hommage à son illustre compatriote M. P. Thomas.

M. J. MAROUZEAU signale les deux innovations qui vont être réalisées à partir de cette année pour les publications de la Société. D'une part, la *Revue* paraîtra désormais en deux fascicules trimestriels, à Pâques et à Noël, pour éviter l'inconvénient du fascicule intermédiaire, dont la publication concordait fâcheusement avec la période des grandes vacances. D'autre part, une section nouvelle est créée dans la *Collection d'Études latines*, qui publiera à l'avenir une série pédagogique à côté d'une série scientifique.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. MAROUZEAU propose une *explication d'un passage controversé de Pétrone* (*Satir.* 68) : praeter errantis barbariae adiectum aut deminu-

tum clamorem, dont on peut tirer parti pour préciser certains traits de la prononciation du latin : sonorité, intensité, accent.

A quelques observations présentées par M. Ernout relativement au sens ambigu de *clamorem*, M. Marouzeau répond que sa préoccupation est moins de donner une interprétation positive du mot que d'empêcher qu'on en tire argument en faveur d'un prétendu accent d'intensité.

II. — M. Paul Faider communique aux membres de la Société les résultats de ses travaux sur les *manuscrits de la Bibliothèque de Mons* (Hainaut). Le catalogue complet, établi par ses soins et par ceux de Mme Faider, paraîtra dans le courant du mois de mai (*Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*, fasc. 65). Il comprendra plus de 1200 numéros. A l'intention spéciale des latinistes, M. Faider signale des manuscrits de Catulle, Tibulle et Properce, Symmaque, Sénèque, Lucain, Valère Maxime, Sextus Rufus, Darès, Priscien, Josèphe, et de quelques auteurs ecclésiastiques.

Il annonce que l'Académie royale de Belgigue a décidé d'entreprendre la publication d'un *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique*.

M. Carcopino se fait l'interprète de tous en formant des vœux pour le succès de la nouvelle entreprise, et en adressant à M. Faider les félicitations les plus chaleureuses pour le commencement de réalisation qu'on doit à son activité.

III. — Comme suite à la discussion instituée à la séance précédente sur *l'épreuve de latin dans les licences spéciales*, un vœu tendant à obtenir qu'en aucun cas l'enseignement du latin ne soit confié à des maîtres auxquels leurs diplômes ne confèrent pas les garanties suffisantes est présenté par M. Meillet et adopté à l'unanimité des membres présents à la suite d'observations de MM. Carcopino, Ernout, Guignebert, Marouzeau. Ce vœu, dont on trouvera le texte ci-après (p. 37), sera transmis au Ministre de l'instruction publique, au Directeur de l'enseignement secondaire et aux Présidents des deux commissions parlementaires de l'enseignement.